

ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 JUIN 2007

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

SUR

**LE BILAN D'ACTIVITES
ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGION REUNION
POUR L'EXERCICE 2006**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

PREAMBULE

Les commissions du C.E.S.R. soulignent que le Conseil régional leur laisse de moins en moins de temps pour examiner les documents qui leur sont soumis. Elles demandent que le Conseil régional leur communique les rapports de saisine obligatoire en temps utile, donc suffisamment tôt. Cela leur permettrait de les étudier avec toute l'attention qu'ils méritent, et d'émettre ainsi un avis le plus pertinent possible.

De plus, les commissions du C.E.S.R. rappellent qu'elles ont été organisées à l'image de celles du Conseil régional, et ce pour faciliter les échanges et les rencontres. Pour l'examen des documents budgétaires de la Région (orientations budgétaires, budget primitif, bilan d'activités, ...), elles réitèrent leur souhait de la présence d'un élu.

Comme lors de l'examen du bilan d'activités du Conseil régional pour l'année 2005, les commissions du C.E.S.R. rappellent que, sur la forme, la présentation du bilan d'activités gagnerait en lisibilité si elle était accompagnée de tableaux rappelant les orientations et montrant les objectifs concrets de l'année concernée, les réalisations, les écarts éventuels et leurs justifications.

Par ailleurs, le budget primitif de la collectivité pourrait utilement comporter des tableaux préfigurant ceux qui accompagneraient le bilan d'activités.

« POLITIQUE REGIONALE »

I - SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

La commission constate un résultat comptable de la collectivité régionale de 69 114 788, 02 euros pour l'exercice 2006, conforme aux prévisions d'exécution.

Les recettes

Les recettes réalisées s'élèvent à 785 214 539,55 euros (765 036 965,08 euros pour 2005).

Les transferts et recettes diverses représentent 37 % des recettes totales (soit 291 091 882,75 euros), en devenant la première source du Conseil régional, conséquence des nouvelles compétences transférées notamment en matière de formation professionnelle. La fiscalité correspond au deuxième poste avec 30,5 % (soit 239 150 571,14 euros).

La commission relève que le Conseil régional n'a pas eu recours à l'emprunt en 2006, ayant la possibilité de financer ses investissements entièrement par l'excédent du compte de fonctionnement, les recettes de transfert ainsi que ses réserves. Elle s'interroge sur la pertinence des prévisions, notamment en matière de formation professionnelle, puisque l'élargissement des compétences en la matière a permis de percevoir des recettes complémentaires, pas toujours traduites en actions.

Compte tenu des autres grands projets d'investissement à réaliser, elle s'interroge sur les marges de manœuvre existantes pour la collectivité, notamment en termes de fiscalité, à court et moyen termes pour les financer. Aussi attend-elle la réactualisation du P.P.I.¹ prévue depuis 2005.

Les dépenses

La commission observe que le montant de réalisation des investissements s'élève à 716 099 751,53 euros (339 670 598,09 euros pour 2005), en forte progression par rapport à 2005.

Si elle estime nécessaire la politique à long terme menée en faveur des grands équipements, elle considère que la collectivité régionale doit maintenir ses interventions dans les autres champs relevant de sa compétence.

Selon les secteurs, la commission constate en fonctionnement, des taux d'engagement relativement élevés avec des différences importantes entre les niveaux de mandatement. Pour la formation professionnelle, elle s'interroge des conséquences des retards, in fine, sur l'activité des opérateurs.

Force est de constater que, dans un contexte de transfert de compétences, la collectivité n'a pas su anticiper les évolutions et prendre en considération l'ensemble des situations (transferts de personnel, élargissements des compétences, besoins en formation du personnel, ...).

Elle rappelle également que sur le financement des nouvelles charges liées aux transferts de compétences de l'Etat à la Région, elle avait souhaité être destinataire des résultats des travaux d'évaluation menés.

¹ P.P.I. : Programme Pluriannuel des Investissements

II - SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »

La commission souligne que pour le secteur « Affaires européennes », l'année 2006 a été pleinement consacrée en particulier à la négociation et à l'élaboration des différents programmes européens.

- La phase finale du DOCUP 2000-2006

La commission constate, comme pour les années précédentes, que de façon pertinente, les moyens nécessaires ont été déployés afin d'éviter tout dégageant d'office. Toutefois elle rappelle toute l'importance à assurer la bonne transition avec la programmation 2007-2013 afin de ne pas retarder la mise en œuvre des actions financées par l'Europe.

- Le programme INTERREG III B

La commission prend bonne note du bilan réalisé par mesure ainsi que du récapitulatif des principales opérations menées par pays figurant au bilan d'activité. Pour l'élaboration du POCT², elle souligne que les étapes réalisées en 2006 ont d'ores et déjà permis de recenser les différentes propositions et d'identifier les programmes afin de proposer les fiches mesures. Si cette méthodologie s'avère être en conformité avec ses préconisations antérieures, en termes d'anticipation, la commission pense qu'au regard de l'application du principe de bonne gouvernance, le C.E.S.R. devrait être consulté en amont, avant toute validation définitive du nouveau programme.

- La négociation des programmes européens

Dans ce cadre, la commission regrette, pour l'instant, l'absence de prise en considération des particularités et des potentialités de la Réunion dans le secteur de la pêche au travers du FEP (Fonds Européen pour la Pêche).

D'un point de vue méthodologique, la commission relève la prise en compte de la nécessaire cohérence entre les différents programmes européens au niveau local et les autres documents de programmation existants, notamment le Plan Réunionnais de Développement Durable.

De même, elle rappelle tout l'intérêt, de la poursuite d'une stratégie intégrée pluri-fonds (en termes de procédures, mise en œuvre, suivi et évaluation), et de la démarche partenariale autour de l'AGILE, à laquelle est associée le C.E.S.R.

- La mise en œuvre de la stratégie européenne pour les RUP

La commission regrette que le bilan ne fasse aucune référence aux actions menées par la collectivité sur les A.P.E.³ et rappelle qu'à plusieurs reprises, elle a attiré l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'intervenir au plus haut niveau pour que soient pris en compte les intérêts de la Réunion.

III - SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »

La commission note que les actions conduites, dans le secteur de la coopération régionale au cours de l'exercice 2006, sont en conformité avec les orientations stratégiques de la collectivité.

Elle constate une progression des niveaux de réalisation des engagements et des mandatements (de 80,9 % et 52,2 % pour 2005 à 88,84 % et 73,4 % pour 2006).

² POCT : Programme Opérationnel de Coopération Territoriale

³ A.P.E. : Accords de Partenariat Economique

Pour la commission, l'abandon prévu de la présentation sectorielle dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M71, pour une présentation exclusivement fonctionnelle ne facilitera pas la lecture du compte administratif pour ce secteur. Aussi, elle invite la collectivité à conserver pour le bilan d'activité une présentation synthétique reprenant l'ensemble des actions (par pays, projets et montants) afin de disposer d'une vision globale en matière de coopération en y intégrant les interventions mises en œuvre par les autres services de la collectivité.

La commission constate que l'activité de la C.O.I.⁴ s'est renforcée en 2006 suite à l'approbation de ses nouvelles orientations stratégiques en 2005. De même, elle relève le rôle que joue le COMESA⁵ en matière d'intégration économique régionale (Programme indicatif régional du 9^{ème} FED⁶, négociation de l'A.P.E. UE/AOA⁷). Elle rappelle que toute démarche entreprise en faveur d'une pleine et entière reconnaissance de la Réunion au sein des regroupements régionaux (COMESA, IOR-ARC⁸, SADC⁹) est à encourager et invite donc le Conseil régional à déployer les moyens nécessaires en ce sens.

La commission regrette qu'aucune candidature n'ait été déposée pour répondre à l'appel à projets gouvernemental lancé en matière de coopération décentralisée. A ce sujet, et comme pour tout appel à projets, elle rappelle la nécessité de mettre en place une assistance technique adaptée pour informer et accompagner les porteurs de projets potentiels.

Si la commission considère que l'effort de représentation de la Réunion à l'extérieur doit être accentué par l'implantation de structures dans d'autres pays partenaires, elle estime également indispensable une représentation auprès des autorités européennes.

Enfin, la commission réitère son souhait qu'une évaluation pour l'ensemble des interventions dans le secteur de la coopération, y compris celles qui font l'objet d'une délégation de service public, soit menée et rendue publique. Elle rappelle la nécessité d'élaborer une réelle politique coordonnée en matière de coopération (déclinant les objectifs, les moyens, le suivi/évaluation, la communication)¹⁰.

⁴ C.O.I. : Commission de l'Océan Indien

⁵ COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa

⁶ FED : Fonds Européen de Développement

⁷ Accord de Partenariat Economique Union Européenne / Afrique Orientale et Australe

⁸ IOR-ARC : Indian Ocean Rim for Regional Cooperation

⁹ SADC : Southern African Development Community

¹⁰ Cf. Note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » adoptée par le Bureau le 8 juillet 2005.

« DEVELOPPEMENT DURABLE »

La commission « Développement durable » prend acte du bilan d'activités et du compte administratif de la collectivité régionale pour l'exercice 2006.

I - AMENAGEMENT

Elle relève la poursuite de la dégradation du niveau des engagements dans ce secteur qui se situe à 47,97 %. Par ailleurs, après une sensible diminution du niveau de mandatement en 2005 (55,9 %), la commission note une amélioration de celui-ci en 2006 avec un taux de 75 %. Cependant, elle constate que ce taux porte sur des montants en diminution par rapport aux années antérieures, ce qui traduit un désengagement de la collectivité en matière d'aménagement du territoire.

La commission note les diverses interventions du Conseil régional : révision du SAR, accompagnement des collectivités locales dans l'élaboration de leurs documents d'aménagement, participation au budget de l'E.P.F.R.¹¹, soutien financier à l'AGORAH, intervention en centres urbanisés, structuration de bourgs, ...

Elle regrette que les outils tant techniques (E.P.F.R.) que financiers (FRAFU¹²) n'aient pas été mieux valorisés et/ou abondés dans le cadre d'une politique ambitieuse de maîtrise foncière que le Conseil régional aurait pu impulser. En effet, la commission rappelle que la Réunion doit encore accueillir 250 000 habitants d'ici 2030 et qu'il convient de mettre en œuvre les moyens conséquents pour l'aménagement des espaces à urbaniser.

Elle déplore le désengagement de la collectivité régionale de la politique d'intervention en centres urbains, alors que de nombreuses communes ont exprimé leurs besoins en la matière. Elle estime que l'intervention sur les pôles d'échanges du futur Tram-train, bien que nécessaire, ne peut constituer une réponse de substitution à ce désengagement. La commission rappelle que les centres urbains sont des lieux de vie importants dans la dynamique des villes et qu'il est nécessaire d'accompagner leur développement dans le cadre d'une Réunion future à 1 million d'habitants.

La commission constate une certaine forme d'échec de la politique de structuration de bourgs à la Réunion. En effet, alors que de nombreuses études ont été financièrement soutenues ces dernières années, elle note que 2006 a encore été consacrée à leur financement. Elle regrette fortement que ces études ne donnent pas lieu à la conduite de plus d'actions de terrain et s'interroge sur la volonté des partenaires à véritablement les réaliser.

En matière d'endiguement des ravines, elle note que seuls 3 projets ont été soutenus au cours de l'exercice 2006 et que les crédits n'ont pu être mobilisés efficacement. De ce fait, la commission invite de nouveau la collectivité régionale à défendre le projet de syndicat mixte de gestion et d'endiguement des ravines pour permettre un meilleur engagement de tous sur cette problématique. Elle rappelle qu'il en va de la sécurité des personnes et des biens.

¹¹ E.P.F.R. : Etablissement Public Foncier de la Réunion

¹² FRAFU : Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain

II - ENVIRONNEMENT

Dans ce secteur, la commission constate un niveau d'engagement de la collectivité régionale en légère progression avec 58,78 % (57,5 % en 2005) et un taux de mandatement de 69,5 %. Là encore, les montants engagés sont inférieurs à ceux de 2005.

Elle relève que ces interventions dans le domaine de l'environnement ont été conformes aux orientations de la mandature 2004-2010, notamment en matière de gestion et de protection du patrimoine naturel, d'amélioration du cadre de vie et de la lutte contre les nuisances, de la promotion du développement durable à travers l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21, ...

Elle reconnaît que le soutien apporté par le Conseil régional aux organismes de recherche est primordial dans la démarche de connaissance des milieux et de leur valorisation et permet une émulation des acteurs de terrain. Elle rappelle néanmoins l'importance de traduire par l'action, l'ensemble des connaissances, notamment scientifiques, accumulées depuis ces dernières années.

Ainsi, à partir de l'expérience GIZC¹³ dans l'Ouest, elle estime, compte tenu des enjeux liés à la protection et la valorisation de l'environnement littoral, que des actions d'envergure doivent être conduites sur l'ensemble du littoral réunionnais. Elle regrette, en ce sens, que le statut du Parc marin n'ait pas évolué en 2006 et rappelle que la volonté de la Réunion d'être reconnue et classée par l'UNESCO demande un véritable investissement de tous les acteurs locaux, notamment politiques, dans le respect de l'identité réunionnaise.

Pour la conduite de la politique de maîtrise de l'énergie, la commission considère nécessaire la poursuite des efforts afin de désigner un chef de projet coordonnateur pour une plus grande efficacité des interventions des différents partenaires.

En matière de développement du solaire photovoltaïque, elle estime que le champ des particuliers aurait dû être également soutenu et développé. Moins spectaculaire certes que les toitures des grandes entreprises de la Réunion, ce créneau constitue cependant un marché suffisamment porteur à long terme pour le soutien au développement des énergies renouvelables. La commission rappelle qu'à la Réunion 180 000 logements doivent être construits d'ici 2030. En ce sens, elle estime qu'au-delà de la promotion, un véritable dispositif réglementaire doit intervenir pour le développement des EnR¹⁴.

La commission rappelle une nouvelle fois toute l'importance d'une bonne cohérence entre le P.P.I.¹⁵ et le PRERURE et regrette que la CRADT¹⁶ n'ait pas été réactivée en 2006. Cela aurait permis, sans nul doute, à tous les acteurs de mieux coordonner leurs actions pour un développement harmonieux de la Réunion.

¹³ GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières

¹⁴ EnR : Energie Renouvelable

¹⁵ P.P.I. : Programmation Pluriannuelle des Investissements

¹⁶ CRADT : Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire

III – ROUTES ET TRANSPORTS

La commission note que ce secteur a connu, comme l'année précédente, un taux d'engagement remarquable avec 87 % et un taux de mandatement de 91 % bien au-delà de la moyenne régionale. Elle relève que pour l'exercice 2006, les bons résultats sont essentiellement dus à l'avancée des travaux de la route des Tamarins.

Elle constate une diminution des recettes engendrées par le FIRT du fait de l'augmentation du nombre de véhicules gazole (fiscalité plus faible que celle des véhicules essence). De ce fait, la commission s'interroge sur la politique que pourra mener le Conseil régional, dans les prochaines années, afin de maintenir voire augmenter ses recettes liées au FIRT, lui permettant la poursuite des investissements liés à la mise à niveau du réseau routier et l'amélioration de la qualité des transports publics.

Au titre de la mise à niveau des réseaux, la commission note que le transfert effectif de la compétence des routes nationales vers le Conseil régional interviendra le 1^{er} janvier 2008. Elle attire l'attention de la collectivité régionale afin que la mise en sécurité des tronçons problématiques intervienne avant le transfert.

Enfin, suite aux derniers événements climatiques dans l'Ouest qui risquent de s'amplifier dans les prochaines décennies, la commission souhaite que soit reconsidérée l'option « digue » retenue pour la nouvelle liaison Nord-Ouest (nouvelle Route du Littoral).

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

I - SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

Sur la forme, la commission souligne à nouveau l'effort dans la présentation des actions de ce secteur, elle souhaite cependant voir figurer dans les tableaux de synthèse, le chiffrage des objectifs.

Reconquérir le marché intérieur afin de développer le tissu économique local et la création d'emplois

Au sujet des **aides aux entreprises**, la commission mène actuellement une réflexion sur le soutien public en faveur des entreprises à la Réunion, suite à une saisine du Président du Conseil régional.

Pour mieux mesurer l'impact des dispositifs d'aides au profit des TPE, la commission souhaite qu'il y ait, dans le tableau récapitulatif et plus particulièrement pour les instruments financiers, une distinction entre les TPE et les autres entreprises.

La commission rappelle¹⁷ que de nombreux projets aussi bien d'implantation que d'extension d'entreprises n'ont pas pu se concrétiser ces dernières années à la Réunion faute de foncier.

Concernant le dispositif de **continuité territoriale**, elle prend acte de la modification des critères d'attribution en 2006 permettant d'accroître le nombre de bénéficiaires. Elle s'interroge sur l'adéquation des futures demandes avec la dotation annuelle de 8 millions d'euros versée par l'Etat. Aussi, elle réitère sa proposition, formulée lors de l'examen des orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006, à savoir la réalisation d'un bilan du dispositif qui ferait l'objet d'une saisine du C.E.S.R.

La commission tient par ailleurs à rappeler que la continuité territoriale ne concerne pas uniquement le transport de personnes mais également celui des marchandises et des télécommunications.

Enfin, la commission regrette que les communes, bénéficiaires de 80 % des recettes du **Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi** (F.R.D.E.) depuis la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, n'aient pas l'obligation de réaliser un bilan annuel spécifique sur l'utilisation de cette dotation importante.

II - SECTEURS « RURALITE, AQUACULTURE ET PECHE »

Afin d'avoir une meilleure lisibilité et un suivi des interventions du Conseil régional dans ces secteurs, la commission souhaite fortement que la présentation du bilan d'activités fasse ressortir les objectifs concrets de l'année concernée, les réalisations correspondantes, les écarts éventuels et leur justification.

¹⁷ Cf. avis du C.E.S.R. sur les documents budgétaires du Conseil régional (bilan d'activités 2005, orientations budgétaires et budget primitif pour 2006, ...) ainsi que le document intitulé « Le foncier et l'immobilier économiques à la Réunion » adopté lors de l'Assemblée plénière du 16 mars 2007.

La commission réitère sa remarque sur les limites du partage entre la recherche liée au domaine agricole et l'agriculture, suite à l'harmonisation des compétences entre les Conseils général et régional. Ainsi, elle rappelle qu'il conviendrait de bien distinguer la phase expérimentale de la phase opérationnelle pour une bonne articulation des interventions (savoir qui fait quoi, qui paie quoi), notamment pour celles se rapportant aux nouvelles filières de diversification (café et plantes aromatiques et médicinales).

Enfin, elle regrette à nouveau que le pôle de compétitivité « agro-nutrition en milieu tropical » de la Réunion ne soit pas évoqué dans ces secteurs compte tenu du fait que le Conseil régional a compétence notamment en matière de recherche, de formation, d'activités économiques (dont l'halieutique et l'aquaculture).

III - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION » (TIC)

La commission note que si une majorité des Réunionnais dispose d'une connexion Internet à domicile (52 %), des efforts importants restent encore à faire pour réduire l'écart entre la Métropole et la Réunion notamment en termes de tarif et de qualité des offres de services haut débit.

La désignation d'un délégataire de service public pour le réseau régional Gazelle, prévue en 2006, a eu lieu début 2007. La mise en place de cette délégation devrait permettre d'améliorer la qualité des services eu égard aux engagements contractuels pris par le délégataire pour une couverture totale de l'île.

« DEVELOPPEMENT HUMAIN »

I - « FORMATION PROFESSIONNELLE »

Un des tous premiers secteurs d'intervention du Conseil régional, la Formation professionnelle affiche, pour l'année 2006, un taux de réalisation sur son budget de fonctionnement (hors constructions et réhabilitation des centres de formation) de :

- 97 % en autorisations d'engagement (A.E.)
- et de 78 % en mandatements.

Au-delà de ces indicateurs de gestion sur lesquels elle ne formule aucune remarque particulière par rapport à ses précédents avis, la commission souhaiterait voir se substituer à la culture des chiffres qui semble prévaloir dans toutes les collectivités, une véritable culture de résultats.

Plus que des sommes conséquentes investies dans telle ou telle mesure, elle aimerait pouvoir apprécier l'impact des financements engagés.

Ainsi qu'elle a eu l'occasion de le signaler dans plusieurs avis, la commission suggère que le bilan d'activités de la Formation professionnelle soit présenté dans cette logique et fasse par conséquent apparaître le rappel des objectifs, les crédits affectés, le nombre de bénéficiaires, et tout indicateur d'impact pertinent.

Le maître mot dans cette démarche est **l'évaluation**.

A ce propos, elle préconise que le nouveau **P.R.D.F.**¹⁸ adopté en mars 2006, fasse l'objet d'une première évaluation dès 2007 ; ce contrairement au précédent dont aucun bilan n'a été tiré.

Dans **la lutte contre l'illettrisme**, certes il faut des données et la commission a bien noté que celles dont la Réunion dispose sont à actualiser. Mais, à son sens, il ne saurait être question d'en rester là car il s'agit en définitive de personnes qui subissent ce handicap, dont beaucoup de jeunes qui ne maîtrisent ni la lecture ni le calcul.

Par ailleurs, la commission observe que le financement de **la formation des formateurs** n'est pas reconduit après 2006 et elle s'interroge sur le devenir de cette action qui lui semble intéressante, voire déterminante pour la performance globale du système.

Concernant la **V.A.E.**¹⁹, malgré le partage de compétences Etat/Région sur ce domaine jusque là, la commission déplore que ce dispositif n'ait pas fait l'objet d'efforts particuliers de la part de la collectivité régionale . Compte tenu de l'enjeu majeur et de l'opportunité qu'il représente à ses yeux²⁰, un engagement au-delà de la mise en place et du financement des Points Relais Conseils (PRC) s'avérerait nécessaire.

¹⁸ P.R.D.F. : Programme Régional de Développement des Formations

¹⁹ V.A.E. : Validation des Acquis de l'Expérience

²⁰ Cf. Note sur la V.A.E. adoptée par l'Assemblée plénière du C.E.S.R. le 18 décembre 2006.

Enfin, la commission souligne et regrette la disparition de l'A.P.R.²¹ qui restreint l'offre de formation à la Réunion. Elle s'inquiète d'autant plus que la situation de cette association de formation professionnelle n'est pas isolée et ne se limite pas à ce secteur mais concerne l'ensemble du mouvement associatif et leurs relations avec les collectivités.

II - « **EDUCATION ET MOBILITE** »

Pour « l'Education et la mobilité », autre secteur d'importance tant en termes de montants financiers que d'enjeux, la commission constate un taux de réalisation du budget global à hauteur de :

- 72 % en engagements,
- et 92,35 % en mandatement.

Elle formule les mêmes remarques que celles énoncées pour le secteur de la Formation professionnelle.

La commission insiste en conséquence sur la nécessité impérieuse d'une évaluation et d'un suivi des actions, programmes ou projets entrepris par le Conseil régional, gage d'un pilotage sérieux de toutes ces opérations.

Ainsi, en particulier, elle s'interroge sur l'impact des 87 929 euros dépensés au titre **des voyages pédagogiques**, en l'absence d'indication sur leurs objectifs, le nombre de bénéficiaires, ...

Concernant les **aides directes aux étudiants** de 3^{ème} cycle, la commission a noté que l'enveloppe consacrée à cette mesure avait fortement augmenté avec le temps et que le nombre de bénéficiaires s'était multiplié. Elle encourage l'assemblée régionale à aller jusqu'au bout des premiers contrôles et bilans réalisés, notamment pour les allocations de formation doctorale, compte tenu que seuls 60 % des intéressés présentent effectivement leur thèse.

En matière de **mobilité**, le regroupement des interventions du Conseil régional sous l'égide d'une seule Direction offre plus de lisibilité et permet de mesurer leur ampleur. La commission attend ardemment les résultats de l'Observatoire de la mobilité dont la mise en place était prévue pour janvier 2007 afin de pouvoir apprécier ce qu'apporte cette phase dans le parcours du jeune.

²¹ A.P.R. : Association de Promotion Rurale

« EPANOUISSEMENT HUMAIN »

La commission prend acte du bilan d'activité et du compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2006 pour les secteurs du sport, du socio-éducatif et de la culture. Suivant la nouvelle présentation de l'instruction budgétaire et comptable M71, elle constate pour ces secteurs un taux d'engagement de 87,4 % et un niveau de mandatement de 87,2 %, satisfaisants.

I - SECTEUR « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »

Malgré une diminution du volume d'intervention, la commission note une continuité dans la mise en œuvre des orientations de la collectivité.

Elle renouvelle son soutien à la collectivité dans la poursuite de sa politique visant à la consolidation du tissu associatif. La mise en place d'un partenariat globalisé et pluriannuel ainsi que la formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif participent à la structuration des associations.

La commission encourage les actions socio-éducatives, à l'instar des classes transplantées et des classes APN (Activités de Pleine Nature) et se réjouit de la démocratisation des activités nautiques.

Elle a toujours estimé que l'image du sport et des sportifs réunionnais doit être promue, aussi bien à la Réunion qu'à l'extérieur. Elle souligne donc la participation de la collectivité à des manifestations médiatiques telles que le Grand Raid, CIMASARUN ou le tour du Monde à la voile « à contre courant » de Maud Fontenoy. Toutefois, la commission observe que la capitalisation de l'expérience des athlètes de haut niveau, modèle auprès des jeunes, reste insuffisante.

En ce sens, si elle soutient les efforts consentis pour la mobilité et la formation de ces athlètes, elle renouvelle sa demande que le dispositif actuel de reconversion les concernant, soit renforcé par un dispositif d'accompagnement et de valorisation.

En matière d'équipements, la commission relève avec satisfaction la poursuite des programmes de construction et de réhabilitation d'infrastructures sportives rattachées aux lycées et de revêtement des aires de jeux par des sols synthétiques. Elle reste attachée à sa proposition de la construction d'un lycée sportif, également outil de la coopération régionale, assurant la formation de jeunes sportifs de haut niveau de la zone océan Indien.

Elle regrette la forte diminution des aides aux équipements sportifs des communes. La commission rappelle qu'il est nécessaire de prendre en considération l'insuffisance des équipements dans les écarts.

II - SECTEUR « CULTURE »

La commission note l'empreinte des Etats Généraux de la Culture sur la mise en œuvre des orientations de la collectivité en 2006, autour de l'accompagnement des artistes dans leur création, de la réalisation d'équipements muséaux et du développement de la formation et de l'enseignement artistique.

Concernant la professionnalisation des artistes, la commission encourage la collectivité à favoriser leur accompagnement ainsi que leur équipement matériel. Mais, elle affirme son attachement à la démocratisation du spectacle vivant, et incite la collectivité à toujours soutenir les salles communales et les petites troupes pour des évènements ponctuels.

Elle souligne l'accent mis par la collectivité sur la littérature et la langue réunionnaise, notamment par la création de l'office de la langue réunionnaise.

La commission réitère la préconisation faite dès 2004 au Conseil régional, d'une évaluation des retombées tant financières qu'en emplois, des aides à la production visant à la réalisation de films à la Réunion.

Elle espère que la nouvelle procédure de délégation de service public concernant la Maison du Volcan et le musée de Stella Matutina prendra effectivement en considération la nécessité d'impulser une véritable redynamisation les concernant, au travers d'un programme général de rénovation.

Compte tenu du renforcement de l'offre muséale (Stella Matutina, M.C.U.R.²², MADOI²³, ...), la commission rappelle qu'elle a préconisé, à plusieurs reprises, le regroupement des structures qui pouvaient l'être, afin d'en mutualiser les moyens. La construction d'un partenariat entre les structures pourrait se traduire par la mise en place d'un pass-musée.

Si elle se réjouit de la livraison de Kélonia, observatoire des tortues marines, elle demande toujours à ce qu'une sécurisation de l'accès à cet observatoire soit réalisée.

La plus grande ouverture de la Réunion aux touristes étrangers amène la commission à reformuler sa proposition de développer des outils à leur attention, comme la traduction des supports de communication.

La démocratisation de la culture, si chère à la commission, doit être un élément constitutif de la politique régionale. C'est pourquoi elle rappelle l'importance qu'il faut accorder à son meilleur accès, au travers d'outils (politique tarifaire, mise à disposition de transports, audio-guides en créole, ...) mais aussi en favorisant les actions des professionnels qui vont à la rencontre de leur public dans les quartiers.

La commission observe enfin qu'il n'y a pas de démarche transversale entre les projets culturels et sportifs. L'assouplissement des cadres d'intervention irait dans ce sens. Par ailleurs, si elle adhère totalement à la politique volontariste de la collectivité en faveur des jeunes, la commission souhaiterait que des actions soient lancées pour favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles par notre « 3^{ème} jeunesse ».

²² M.C.U.R. : Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise

²³ MADOI : Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien